

AFFAIRE N°23 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur DUFORG nécessaire à l'extension de l'école de BELLEVUE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain de 1 442 m<sup>2</sup> contigüe à l'emplacement de l'école de la Bretagne, Belle-Vue et devant permettre son extension.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Monsieur DUFORG Jacques pour le prix de 23 000 FF.

Je vous demande de m'autoriser à acquérir cette parcelle de terrain pour le prix de 23 000 FF.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 901-article 210 du budget communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

x

x

x

*Vu*  
*Saint-Denis le*  
*17 octobre 1975*  
*Pour le Préfet*  
*Le Secrétaire Général*  
*Signé: J. P. PRAUST*  
*Pour copie certifiée conforme*  
*Le Directeur des Finances et des*  
*Collectivités Locales. P. BIANCHI*